

DOSSIER DE PRÉSENTATION

CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE

AVEC CABINETS MÉDICAUX, PARAMÉDICAUX
ET LABORATOIRE.

ÉTABLISSEMENT DE TYPE U DE 4^{ÈME} CATÉGORIE.



**COULOMMIERS
PAYS DE BRIE**
AGGLOMÉRATION



MAÎTRE D'OUVRAGE



Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie

13, rue du Général de Gaulle
77120 Coulommiers
Tél. : 01 64 75 38 90
accueil@coulommierspaysdebrie.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 8h30 - 12h
13h30 - 17h30
(actuellement fermeture à 17h dans le cadre
du couvre feux)

 www.coulommierspaysdebrie.fr

 www.sortirenspaysdebrie.com

 @cpb.agglo

LIEU DU PROJET

Allée du Jumelage
(parcelles n°492 / 494 / 497 / 498)



Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Place de l'Hôtel de Ville
77263 La Ferté-sous-Jouarre cedex
Tél. : 01 60 22 25 63
service-courrier@lfsj.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h30
Mardi et jeudi : 9h - 12h
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h (État-civil uniquement)

CCAS et Urbanisme :

Lundi au vendredi : 9h - 12h
(sur rdv uniquement)

Police municipale :

Lundi au vendredi : 9h - 12h

 www.lfsj.fr

 [www.espace-citoyens.net/
la-ferte-sous-jouarre](http://www.espace-citoyens.net/la-ferte-sous-jouarre)

 La Ferté-sous-Jouarre

 @lafertesousjouarre

 @lafertesousjouarre

 Ville de La Ferté-sous-Jouarre

 Ville de La Ferté-sous-Jouarre

 www.sortirenspaysdebrie.com

MAÎTRE D'ŒUVRE



Sandrine Hurtaux Architecte
Rue André Hache
Ferme de Montplaisir
77660 Saint Jean-les-deux-Jumeaux
Tél. : 01 70 61 81 90
contact@hurtaux-architecte.fr



Ingénierie Choiseenne
Bureau d'Étude Technique
14, rue du Gué
La Fresnois
77320 Choisy-en-Brie
Tél. : 06 11 01 73 78
daniel.talfumier@wanadoo.fr



CAPET Ingénierie
Bureau d'Étude Technique
10, av. du Président Salvador Allende
BP 176
77335 Meaux cedex
Tél. : 01 60 41 15 15
cyrille.capet@bet-capet.com

SOMMAIRE

P. 3 PRÉSENTATION DU PROJET

P. 4 COULOMMIERS PAYS DE BRIE
INVESTIT POUR LA SANTÉ !

P. 5 PLANNING PRÉVISIONNEL

P. 6 NOTICE DESCRIPTIVE

P. 12 PLAN DE SITUATION

P. 13 PLAN DE MASSE

P. 14 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

P. 15 PLAN DU R+1

P. 16 FAÇADES

P. 18 AXONOMÉTRIE

P. 20 PERSPECTIVE

P. 22 DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

P. 23 COULOMMIERS PAYS DE BRIE,
UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ
PROCHE DE PARIS

P. 28 GRANDIR & ÉTUDIER

PRÉSENTATION DU PROJET



Coulommiers Pays de Brie investit pour la santé !

Le domaine de la Santé est important et sensible aux yeux des habitants. Pour cette raison, il est fondamental de l'aborder par le prisme territorial.

La Maison Médicale en construction à La Ferté-sous-Jouarre est portée financièrement et stratégiquement par la **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**. **Ce projet intéressera bien évidemment les Fertois, mais à terme, il est prévu un maillage des différentes structures de santé du territoire, afin d'aborder le Médical dans une offre globale pour les habitants des 54 communes.**

La coopération Agglomération-Ville est indispensable pour l'efficacité d'un tel projet.

La ville de La Ferté-sous-Jouarre a mis le terrain à disposition de l'Agglomération : ainsi la mutualisation matériel et humaine concrétise rapidement un projet, qui, sans cette étroite collaboration, serait assurément plus long.



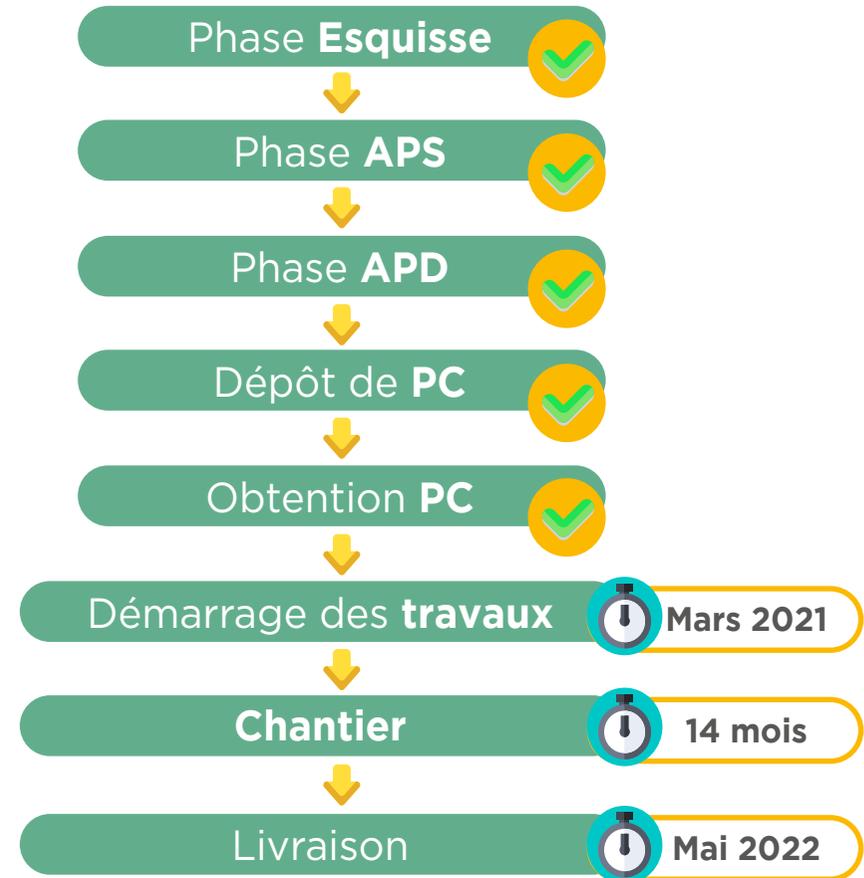
MONTANT ESTIMÉ DU PROJET
2 978 000 € HT

Planning prévisionnel

DÉMOLITION

Chantier en cours

CONSTRUCTION



Notice descriptive

LE PROGRAMME

Le programme porte sur la création d'une maison médicale en R+1, le bâtiment sera construit en maçonnerie sur une partie du rez-de-chaussée et les circulations communes et en ossature bois sur l'autre partie du rez-de-chaussée et à l'étage.

CLASSEMENT ERP

L'établissement est accessible au public.

Type U de 4^{ème} catégorie (inférieur 300 personnes).

Le bâtiment répondra aux règles et normes s'appliquant aux ERP de 4^{ème} catégorie.

ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT

L'accès du public :

- se fera depuis l'Allée du Jumelage par le portail principal et le portillon mis en place ;
- l'entrée créée pour l'accès à la Maison médicale sera repérable depuis la rue.

L'accès de service :

- se fera depuis l'Allée du Jumelage par le second portail mis en place pour l'accès au parking du personnel ;
- il permettra l'accès au laboratoire au RDC et aux cabinets paramédicaux à l'étage.

LE PARTI ARCHITECTURAL

Le système constructif général du projet de la maison médicale est réalisé en maçonnerie, avec toiture étanche et en charpente et ossature bois, avec toiture en bac acier pour la partie à RDC et en zinc pour la partie en R+1.

Le bâtiment est composé de plusieurs volumes et distribué sur deux niveaux (à rez-de-chaussée et en R+1), pour une surface totale de 1 182 m².

L'accès principal se fait de plain-pied, depuis le portail et le portillon donnant sur l'Allée du Jumelage.

L'ASPECT GÉNÉRAL EXTÉRIEUR

- Le bâtiment est composé de volumes simples :

- un volume central rectangulaire à R+1, à toiture terrasse étanche (technique), plus haut qui abrite les circulations verticales principales et les locaux techniques ;
- un second volume rectangulaire à R+1, à toiture en zinc, plus bas donnant du côté du parking, abritant le laboratoire au RDC et les cabinets paramédicaux au R+1 ;
- un troisième volume rectangulaire plus bas à simple RDC, à toiture en bac acier avec acrotère, abritant la partie des cabinets médicaux.

- Les façades en ossature bois, isolation en chanvre, sont habillées en bardage bois à lames et en bardage zinc.

- Les façades maçonnées sont enduites ou habillées de meulières. Par ces systèmes constructifs, l'isolation intérieure du bâtiment sera renforcée.

- Des ouvertures verticales séquentent l'espace intérieur et créent un jeu de calepinage rythmant les façades. Toutes les façades sont largement vitrées.

DISTRIBUTION ET ESPACE INTÉRIEUR

Les circulations :

- une lumière zénithale vient au-dessus du hall d'entrée principale dans l'axe de la circulation.

Les cabinets médicaux RDC :

- des locaux distribués sur la périphérie du volume à RDC, de 20,15 m² à 24 m² ;
- le mobilier adapté à la patientèle ;
- largement vitrés sur l'extérieur, ils sont éclairés par une lumière naturelle ;
- des salles d'attente en position centrale avec éclairage zénithal.

Le laboratoire RDC :

- un large hall d'accueil et d'attente d'environ 80 m² ;
- des locaux de prélèvement distribués sur une partie, de 8,50 m² à 12 m² ;
- des bureaux et locaux personnels distribués sur l'autre partie, de 8 m² à 15 m² environ ;
- le mobilier adapté à la patientèle ;
- largement vitrés sur l'extérieur, ils sont éclairés au maximum par une lumière naturelle.

Les cabinets paramédicaux R+1 :

- des locaux distribués sur la périphérie du volume à R+1, de 14 m² à 70 m² environ ;
- le mobilier adapté à la patientèle ;
- largement vitrés sur l'extérieur, ils sont éclairés par une lumière naturelle ;
- des zones d'attente en position centrale avec éclairage zénithal.

Les sanitaires :

- des sanitaires publics adaptés PMR créés dans les 3 entités, accessibles depuis les circulations principales.

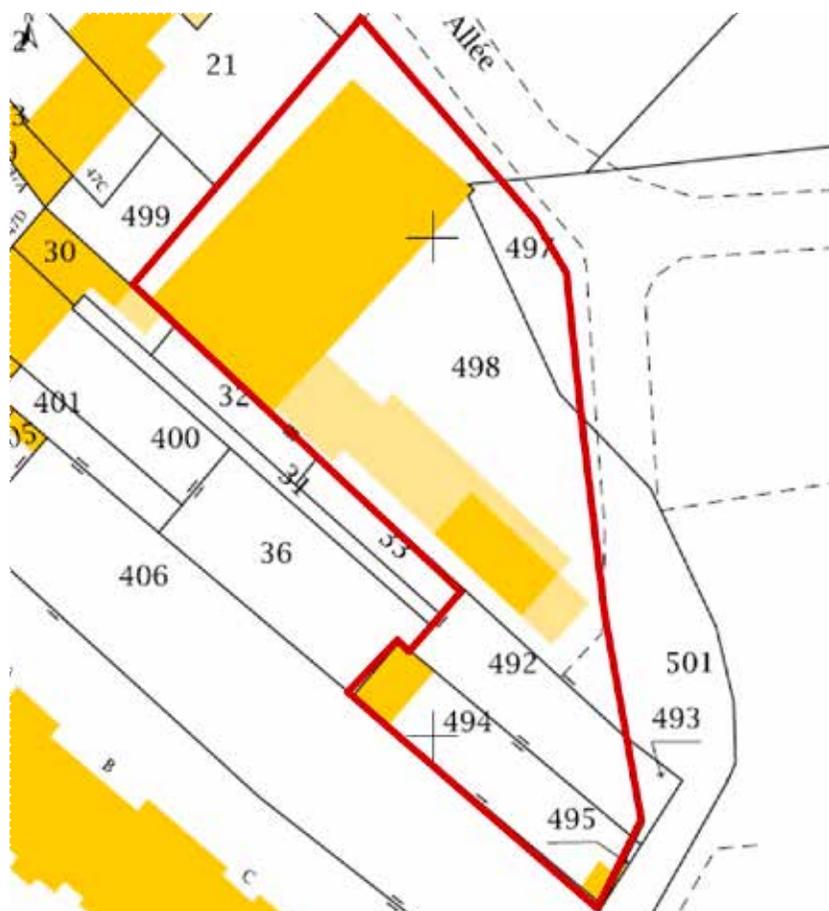
RÉGLEMENTATION

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le projet est situé Allée du Jumelage, à La Ferté-sous-Jouarre (77260).

L'unité foncière du projet se compose de quatre parcelles section AZ n° 492, 494, 497 et 498 ; pour une surface totale de 2 019 m².

La parcelle est située en zone UAb, correspondant à une zone mixte destinée à accueillir une densification urbaine maîtrisée. Le projet a été étudié en fonction du PLU actuellement en vigueur.



LES CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES ET D'ACCÈS AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC

• Les voies d'accès

Le terrain du projet de maison médicale se situe Allée du Jumelage, voie publique ouverte à la circulation et répondant aux caractéristiques d'aménagement pour la sécurité, la protection, la lutte contre l'incendie et la collecte de déchets.

Le terrain actuel du projet possède différents accès existants sur l'Allée du Jumelage.

Les plateformes d'accès au terrain réalisées sur l'emprise publique seront ainsi conservées et préserveront la continuité des traitements de sols existants (chaussée, trottoirs, caniveau, etc.).

Ces accès seront conservés pour le projet et permettront de créer une entrée véhicule pour la dépose minute et les places PMR, à proximité immédiate de l'entrée ; ainsi qu'une entrée et une sortie, pour véhicules légers, séparées pour accéder au parking du personnel de la maison médicale.

Les accès auront tous une largeur de 4 m minimum.

• Ordures ménagères

Sur le terrain, à proximité de l'accès principal, il sera réalisé un emplacement protégé, d'une surface suffisante destiné au rangement de conteneurs des divers déchets.

EMPRISE AU SOL

Le terrain du projet présente une superficie de 2 019 m².

Le projet, construction d'intérêt collectif, a une emprise au sol de 850 m², soit 42% de la superficie du terrain.

HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

Le projet, construction d'intérêt collectif, aura une hauteur maximale de 9,60 m par rapport au terrain naturel, et comprendra 2 niveaux.

Le bâtiment projeté est une construction d'intérêt collectif, dont l'esthétique et le traitement architectural seront étudiés de manière à ne pas compromettre le caractère de l'ensemble urbain avoisinant et à s'y intégrer le plus harmonieusement.

Le bâtiment projeté de la maison médicale se composera de plusieurs volumes, dont les toitures présenteront une simplicité de volume et de conception, donnant à lire les différents niveaux.

Le volume bas à simple RDC et le volume le plus haut seront traités en toiture terrasse avec relevés d'acrotère, tandis que le volume intermédiaire en R+1 aura une toiture à deux versants traités en zinc, dont la ligne de faîtage sera perpendiculaire à la limite séparative Nord-Ouest.

Des puits de lumière, de type verrière, seront positionnés en toiture dans le plan versant, afin d'apporter de la lumière naturelle aux différents espaces intérieurs en partie centrale du bâtiment.

Toutes les façades du bâtiment seront traitées avec le même soin, de finition similaire, et en harmonie.

La façade principale du bâtiment présente une longueur d'environ 43 m, elle sera traitée avec un jeu de volume, dont les changements de modénature et la composition des différents matériaux donneront à lire les différentes entités, et participeront à rompre l'uniformité.

Toutes les façades seront largement vitrées, permettant de bénéficier de la lumière naturelle directe dans un maximum de locaux. Les ouvertures verticales séquent l'espace intérieur et créent un jeu de calepinage rythmant les façades.

Le bâtiment sera construit en maçonnerie sur une partie du rez-de-chaussée, abritant le laboratoire, et les circulations communes sur leurs deux niveaux, et en ossature bois sur l'autre partie du rez-de-chaussée, abritant les cabinets médicaux et à l'étage du paramédical. Les façades en maçonnerie seront enduites dans la majeure partie.

Le soubassement formé par le laboratoire sera habillé en pierres meulières, entre les larges baies vitrées.

Les façades en ossature bois seront habillées en panneaux composites bois finition imitation bois à lames en poses verticale ou horizontale selon les pans. L'étage, construit en ossature bois, sera habillé en bardage zinc, créant une continuité avec la toiture de ce volume.

Un bandeau maçonné en débord sera mis en œuvre entre le niveau du laboratoire traité en meulières et l'étage, traité en zinc.

Tous les éléments métalliques de façades (couvertines, boîtes à eau, escalier arrière...) seront de même teinte, gris RAL 7016, afin d'uniformiser l'ensemble.

L'abri vélos sera traité en ossature métallique avec garde-corps (dito l'escalier arrière) en teinte RAL 7016, avec une couverture en bac acier teinte zinc.

Les descentes d'eau pluviales seront intégrées à la composition des façades.

Les différents ouvrages techniques placés sur les toitures terrasses seront intégrés et dissimulés par les acrotères créées.

Une nouvelle clôture sera mise en place sur la périphérie du terrain. Elle aura une hauteur de 1,50 m, sur rue et en limites séparatives.

Le modèle choisi est la référence Oobamboo - Normaclo de teinte gris RAL 7016, en version panneaux à barreaudage sur rue et en version treillis soudé sur les limites séparatives entre mur maçonnés conservés.

Les portails et portillons mis en place auront une hauteur de 1,50 m, et seront de forme simple, et choisis dans la même référence Oobamboo - Normaclo que la clôture, pour assurer une unité et une harmonie sur l'ensemble du périmètre.

Les coffrets techniques et les boîtes aux lettres seront intégrés dans le mur en meulières mis en œuvre de part et d'autre du portail d'accès principal.

RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Les professionnels de santé auront accès à un parking réservé sur la parcelle, alors que le stationnement pour les visiteurs et la clientèle de la maison médicale sera assuré en dehors du terrain d'assiette du projet.

Outre la surface de la parcelle qui ne permet pas la création d'un parking destiné au public, la localisation de la future maison médicale sur le territoire communal lui assure :

- une proximité de desserte par les transports en commun Transdev, avec au minimum 3 lignes desservant la Rue de Condé à proximité immédiat ;
- une proximité de parcs publics de stationnement : Allée du Jumelage directement face à la parcelle avec minimum 36 places ; face au n°5 avec minimum 24 places ; près du Théâtre Rue de l'Abreuvoir ; et le long de la Rue de Condé des places de stationnement.



Cependant deux places accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) seront aménagées et positionnées à proximité de l'entrée principale, ainsi qu'une place dépose minute, pour les ambulances notamment.

Une aire de stationnement réservée aux professionnels de la maison médicale sera créée dans la zone haute du terrain, celle-ci

comportera 15 places et aura une entrée et une sortie véhicules indépendante.

Cet accès pourra servir lors de livraison ou de service.

Un abri pour vélos sera également aménagé dans la partie haute du terrain, à proximité du parking personnel, accessible directement depuis les accès voirie par une rampe de 8%.

ESPACES LIBRES ET DE PLANTATIONS

Actuellement, il n'y a pas de plantations existantes sur le terrain.

Les espaces libres non bâtis et non occupés par les aires de stationnement seront traités en espaces verts engazonnés et plantés. Les plantations seront réalisées avec des essences locales et variées, non répertoriées comme envahissantes ou invasives.

Huit arbres et des arbustes seront plantés à l'occasion du projet, essentiellement le long de l'Allée du Jumelage, et à proximité des stationnements.

La surface d'espaces verts sera de 411 m² sur le terrain, d'une surface de 2 019 m², soit plus de 20%.

Conformément à l'article UAb 13-2-2, l'aire de stationnement de 15 places réalisée sur le terrain sera plantée de 4 Charmes communs.

De plus 4 tilleuls à petites feuilles seront plantés le long de la clôture sur rue, qui viendront agrémenter les espaces verts et remplacer notamment les 4 arbres actuellement existants sur le trottoir, qui ne pourront être conservés suite aux travaux de démolition du mur de clôture maçonné existant, de par leur proximité avec celui-ci.

Les accès et parkings VL principaux sont prévus dans la partie arrière du terrain, qui est plus haute que le niveau 0.00 de la construction. Bien qu'il soit demandé dans l'article UAb 13-2-2 de privilégier que les aires de stationnement limitent l'imperméabilisation des sols, la mise en œuvre d'un système d'infiltration du parking en partie haute n'est pas adaptée au profil du terrain et à l'emprise du projet.

PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le projet respectera la réglementation énergétique RT 2012.

Le bâtiment sera entièrement isolé à l'intérieur, sous plancher bas et en toiture.

Les murs à ossature bois seront composés entre OSB d'une isolation en fibres de chanvre.

Les dispositifs de production d'énergie pour le bâtiment seront installés sur les terrasses techniques, et ne seront pas visibles depuis l'extérieur :

Le chauffage et la climatisation de l'ensemble du bâtiment seront produits par un système réversible VRV.

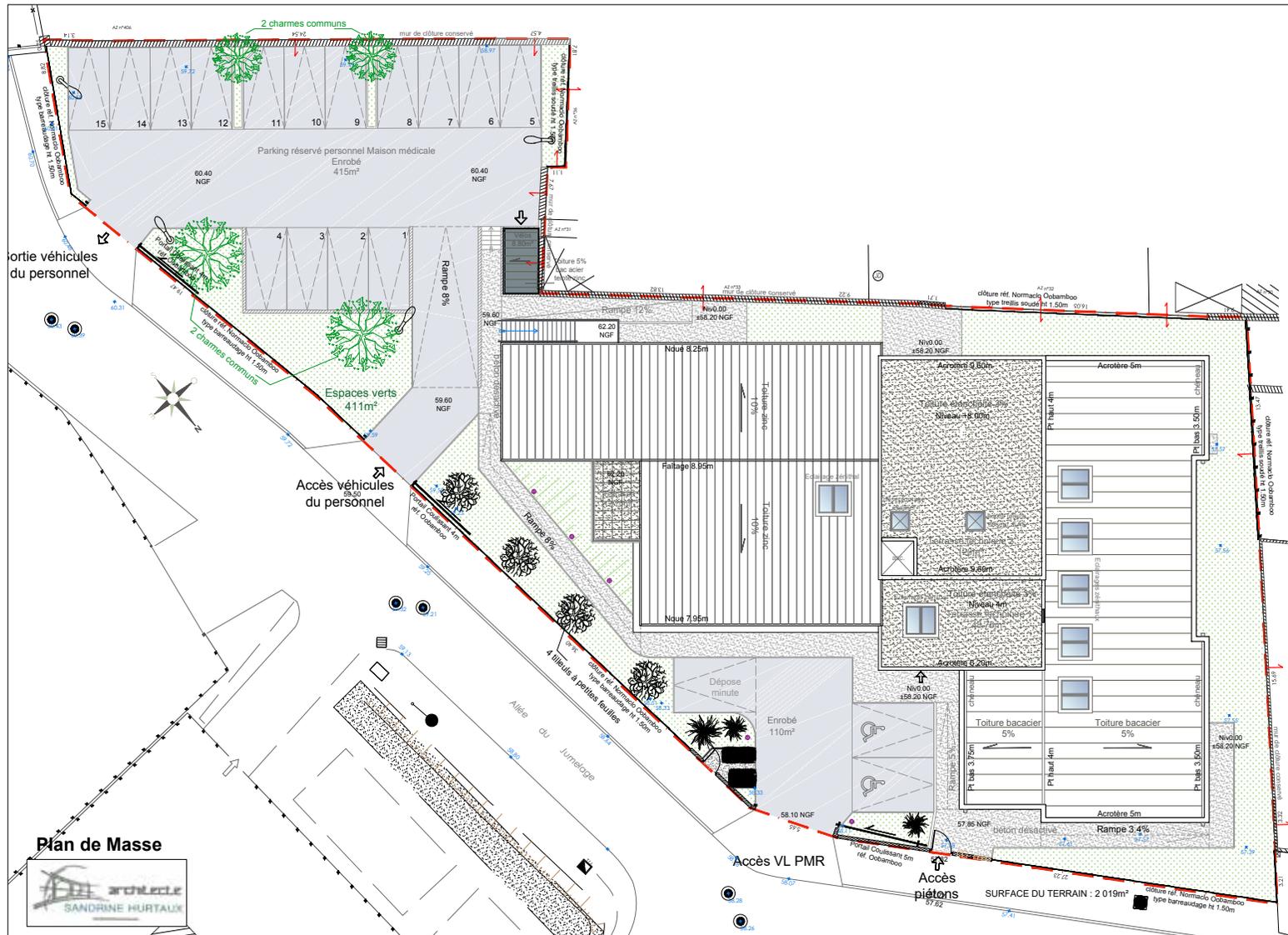
Tous les équipements (CTA Centrale de Traitement d'Air et VRV Volume Réfrigérant Variable) pour chacune des entités seront mis en place sur les terrasses techniques :

- terrasse technique 1 : la CTA laboratoire ;
- terrasse technique 2 : la CTA paramédical et les 3 VRV (cabinets, paramédical, laboratoire).

Nota : la CTA des cabinets médicaux sera mise en place dans le local technique au R+1.

Les acrotères des terrasses techniques 1 et 2, ayant une hauteur respective de 2,20 m et 1,60 m, permettront de dissimuler ces équipements depuis l'espace public.

Plan de Masse



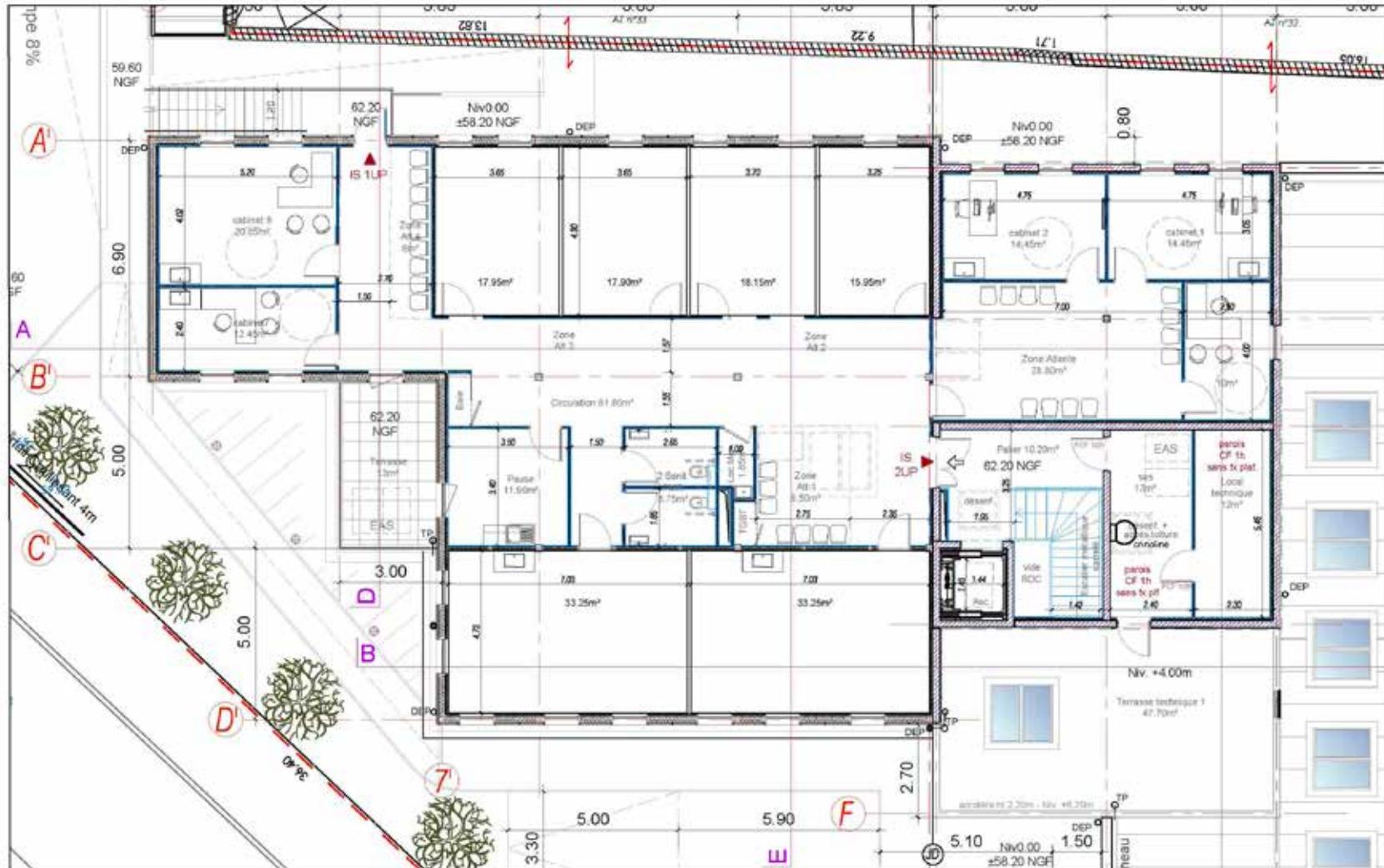
Plan de Masse
 ARCHITECTE
 SANDRINE HURTAUX

Plan du Rez-de-Chaussée



Plan du R+1

Plan non contractuel



Dossier de Consultation des Entreprises
Création d'une Maison médicale, avec laboratoire
 Allée du Jumelage - La Ferté-sous-Jouarre

Communauté d'agglomération
Coulommiers pays de Brie
 33 rue du Général de Gaulle 77120 Coulommiers



SANDRINE HURTAUX
 ARCHITECTE
 Rue André Hache - Ferme Montplaisir
 77660 ST JEAN LES DEUX JUMENTAUX
 01 70 01 01 00 - contact@sh-architecte.fr

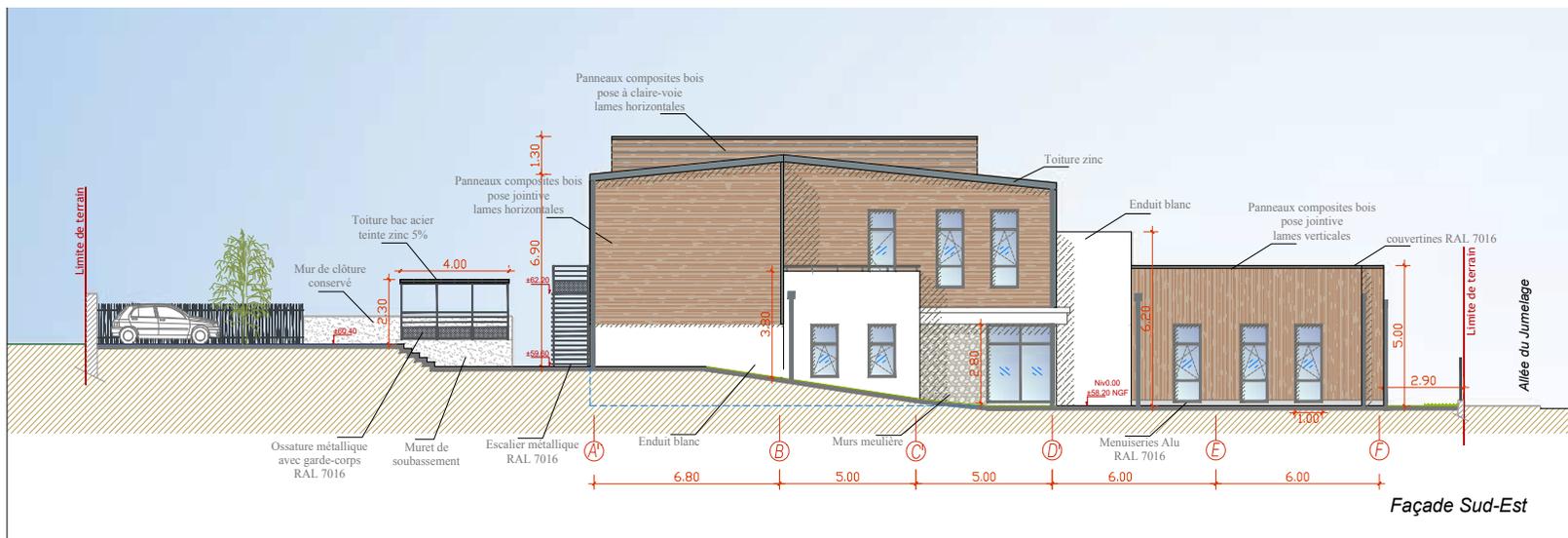
Proposition aménagement R+1 V2
Découpage Cabinets paramédicaux

Date	19.28
Échelle	1/1000

P 2

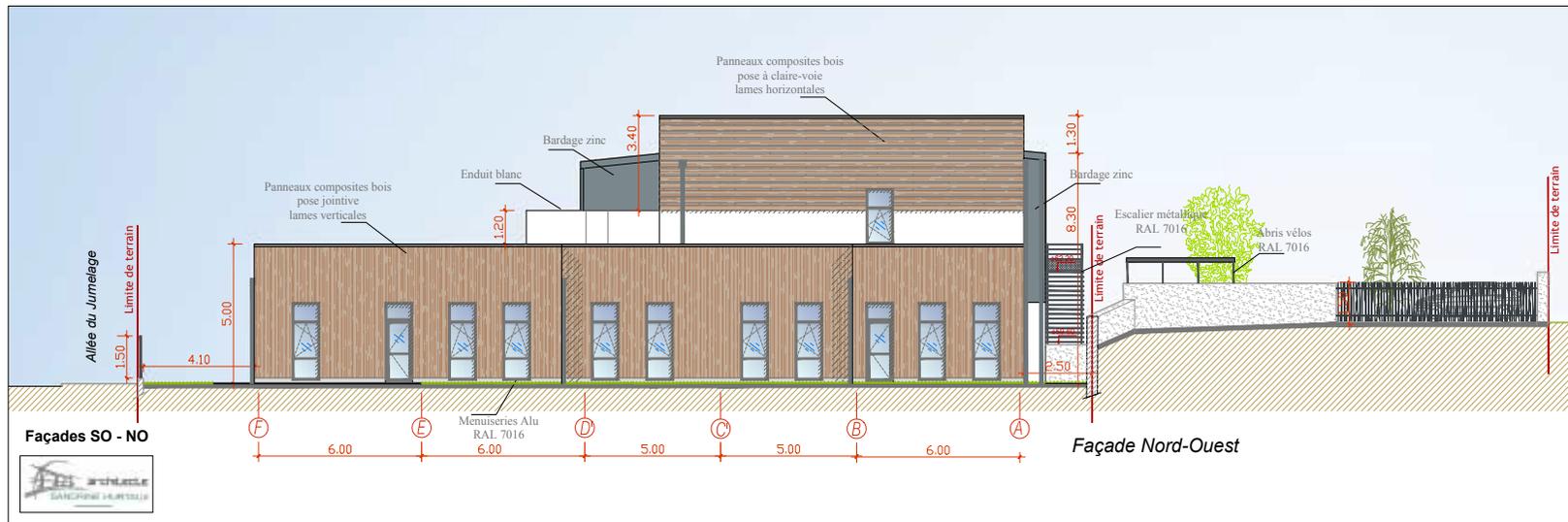
Façades

Sud-Est - Nord-Est



Façades

Sud-Ouest - Nord-Ouest



Axonométrie

Vue Nord



Axonométrie
Vue Nord



Axonométrie

Vue Est



Axonométrie
Vue Est



Perspective

Vue Nord-Est



Perspective
Vue Nord-Est



Perspective

Vue Sud-Est



DÉCOUVERTE 
DU TERRITOIRE

Coulommiers Pays de Brie, un territoire préservé proche de Paris

ALLONS À LA CAMPAGNE...

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

- 66 km de Paris ;
- 30 km de Marne-la-Vallée ;
- 19 km de Meaux ;
- 16 km de Coulommiers.

ELLE FAIT PARTIE :

- de la **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie** ;
- et du futur **Parc Naturel Régional (PNR) Brie et Deux Morin**.

COULOMMIERS PAYS DE BRIE

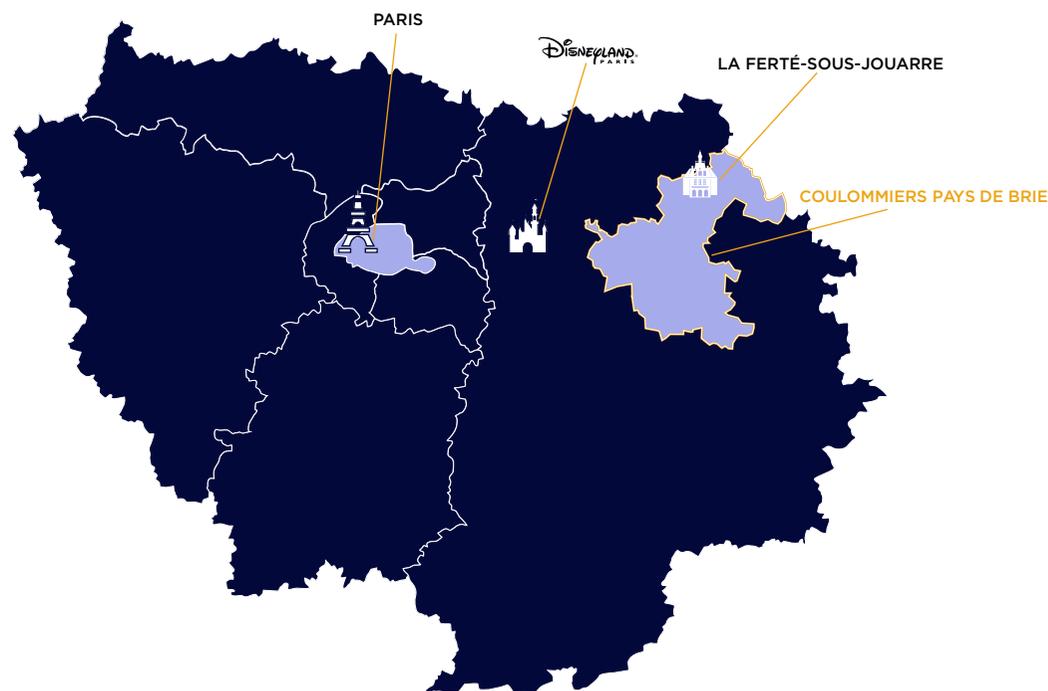
- 50 km de Paris.

3 PORTES D'ENTRÉE :

- A4 ;
- N4 ;
- SNCF ligne P Paris-Gare de l'Est.

4 ESPACES TOURISME :

- La Ferté-sous-Jouarre ;
- Jouarre ;
- Coulommiers ;
- Crécy-la-Chapelle.



PROFITONS D'UNE QUALITÉ DE VIE...

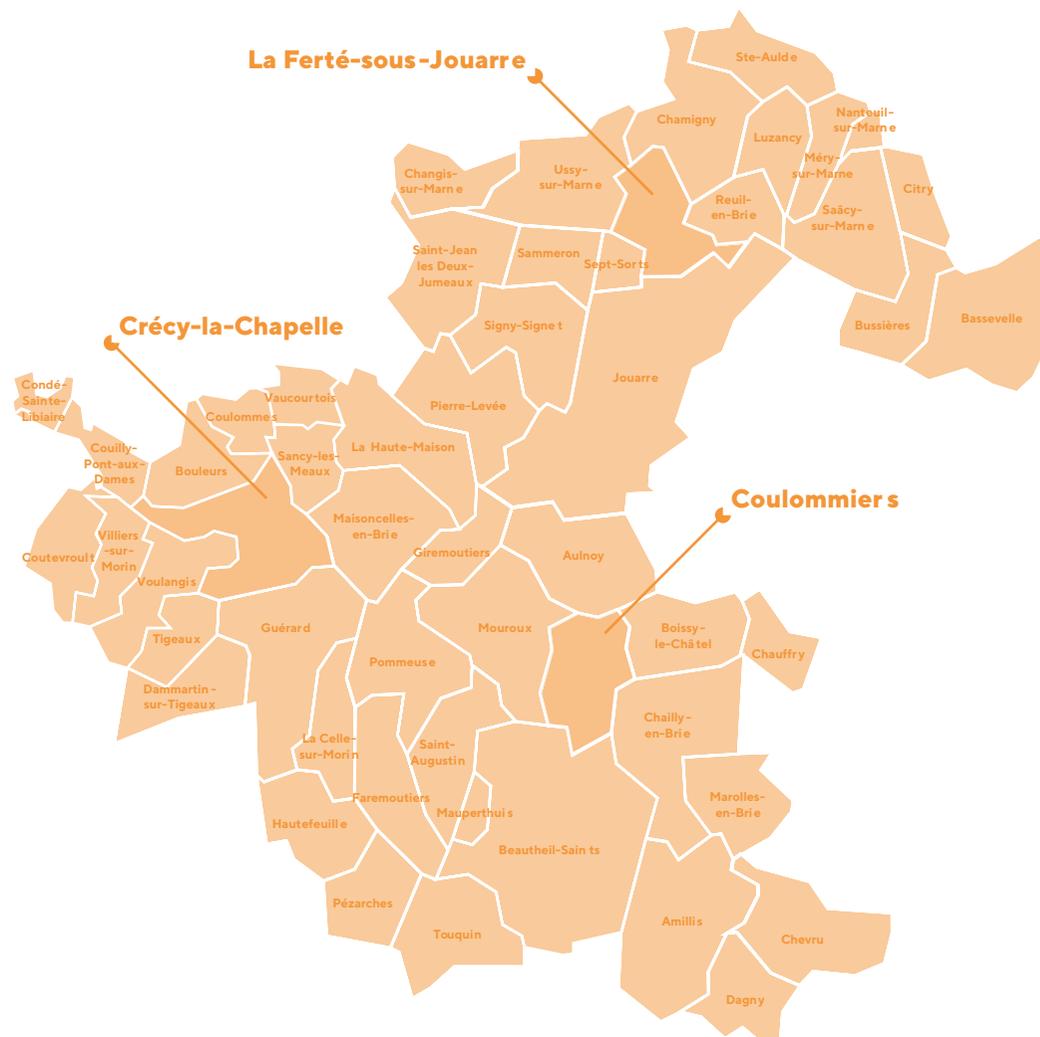
Réputée pour son cadre de vie naturel et son patrimoine, l'agglomération **Coulommiers Pays de Brie** est le trait d'union entre Paris et les espaces ruraux plus à l'Est. Le territoire profite d'une situation privilégiée aux portes du **Grand Paris** et au cœur du projet du **Parc Naturel Régional (PNR) Brie et des Deux Morin**. Agir pour le développement du territoire tout en préservant sa qualité de vie rurale, tel est le projet de l'agglomération **Coulommiers Pays de Brie**.

SES ATOUTS

- Un cadre de vie préservé & une qualité de vie ;
- Une proximité des infrastructures franciliennes ;
- Une attractivité économique et touristique ;
- La richesse de son terroir et de sa gastronomie ;
- Un territoire connecté, avec le déploiement de la fibre optique à l'habitant.

CHIFFRES CLÉS

- 54 communes ;
- 90 000 habitants ;
- 13 995 emplois salariés.



... GOÛTONS L'INATTENDU !

... d'une fugue fluviale.

... SUR LA MARNE
À LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE



... de l'art contemporain !

... À LA GALLERIA CONTINUA
DE BOISSY-LE-CHÂTEL



... de fêtes insolites.

... AU MOULIN JAUNE
DE CRÉCY-LA-CHÂPELLE



... de l'amazone !

... AU PARROT WORLD
DE CRÉCY-LA-CHAPELLE



... d'un plateau d'artistes internationaux !

... AU FERTÉ JAZZ FESTIVAL
À LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE



... de la renaissance
d'un vignoble après 400 ans !

... AU DOMAINE BOIS BRILLANT
À GUÉRARD



... des secrets des métiers d'art !

... À LA MANUFACTURE ARRIBAS
DE CONDÉ SAINTE LIBIAIRE



... du champagne en Île-de-France !

... DANS LES 3 VILLAGES BÉNÉFICIANT
DE L'APPELLATION D'ORIGINE
PROTÉGÉE
(CITRY-SUR-MARNE, NANTEUIL-SUR-MARNE,
SÂACY-SUR-MARNE)



LES ATOUTS DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

UNE VILLE DE NATURE ENTRE MARNE ET MORIN

2 grands jardins publics :

- Parc de la Fontaine aux Pigeons ;
- Jardin de l'Île.

2 bois « Espace Naturel Sensible » :

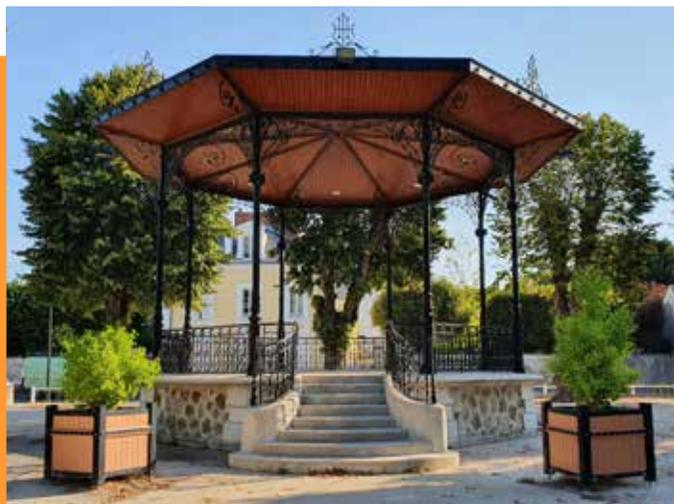
- Bois de la Barre ;
- Bois de la Bergette.

2 haltes fluviales :

- Les petits Prés ;
- Les Deux Rivières.

UN PASSÉ HISTORIQUE RICHE, UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

- L'Hôtel de Ville ;
- L'église Saint-Étienne-Saint-Denis ;
- Le centre d'art et le musée Planson ;
- Le patrimoine meulier ;
- Le théâtre municipal.



BALADES NATURE

7 BONNES RAISONS DE VOUS OXYGÉNER EN PAYS DE BRIE

- Vivre à pied, en vélo l'une des **48 balades famille** !
- Descendre le grand Morin **en Canoë jusqu'à la Venise brirarde** !
- Emprunter **le chemin historique de saint Colomban...**
- Vivre l'art de **la fugue fluviale...**
- S'immerger au cœur de l'Amazonie du **Parrot World...**
- Passer un après-midi **au Golf de Crécy, label «Palmer»**
- Tutoyer la cime des arbres à **l'accrobranche de La Ferté-sous-Jouarre**



HISTOIRE & ÉMOTIONS

LES 6 MERVEILLES DE LA BRIE

- Jouarre la Religieuse, ses Cryptes et sa Tour romane ;
- La Vallée des Peintres du grand Morin ;
- La Collégiale de Crécy-la-Chapelle ;
- Le Parc des Capucins ;
- La Grotte de coquillages ;
- La Commanderie des Templiers.

Grandir & Étudier

À La Ferté-sous-Jouarre

PETITE ENFANCE

MAISON DE LA PETITE ENFANCE - 33, rue Pierre Marx

Pour faire garder les tout-petits, la Ville propose, au sein de La Maison de la Petite Enfance, des modes de garde adaptés, assurés par une équipe de professionnels au service des enfants et à l'écoute des parents.

MULTI-ACCUEIL : Tél. : 01 60 09 32 76

Le multi-accueil propose un mode de garde en collectivité pour les enfants ayant acquis le déplacement autonome jusqu'à leurs 3 ans ou jusqu'à la rentrée scolaire de leur 3^e année.

DEUX MODES D'ACCUEIL SONT PROPOSÉS :

- **La crèche collective** : pour un accueil en journée continue, ouverte du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h30.
- **La halte-garderie** : pour un accueil en demi-journées, les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et les lundi, mardi de 13h30 à 16h30.

CRÈCHE FAMILIALE : Tél. : 01 60 22 00 91

La crèche familiale propose un mode de garde au domicile d'assistants maternels employés par la municipalité, pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h, des ateliers collectifs sont organisés les mardis matin et les vendredis après-midi, encadrés par une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière.



RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Centre Social - 17, rue de Reuil - Tél. : 01 60 22 19 19

Trait d'union entre les parents, les assistants maternels indépendants et les gardes à domicile, le RAM place le bien-être de l'enfant au cœur de l'action.

LE RAM PROPOSE POUR LES PARENTS ET LES FUTURS PARENTS :

- Des informations sur les différents modes d'accueil ;
- Des conseils pour les démarches administratives ;
- Des indications sur les aides existantes ;
- Des précisions sur les droits et devoirs du particulier-employeur.

Gratuit, le RAM propose des permanences administratives sur rendez-vous, des ateliers d'éveil avec les enfants, sous la responsabilité des assistants maternels et des gardes à domicile. C'est aussi un espace de conseils et de médiation en cas de désaccord entre les parents et les assistants maternels.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La ville de La Ferté-sous-Jouarre dispose de huit écoles maternelles et élémentaires, trois collèges et deux lycées.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

QUATRE ÉCOLES MATERNELLES

Écoles publiques :

- École Les Petits Meuliers :
33 bis, rue de Condé - Tél. : 01 60 61 99 31
- École Docteur Brau :
16, rue de Chanzy - Tél. : 09 61 35 52 45
- École Fauvet-Le Petit Prince :
53, rue Simon Roussel - Tél. : 01 60 22 07 26

École privée :

- Institution Sainte Céline :
13, rue Regnard de l'Isle - Tél. : 01 60 23 58 48

QUATRE ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Écoles publiques :

- École Duburcq :
1, rue Henri Dunant - Tél. : 01 60 22 01 69
- École Fauvet-Le Petit Prince :
53, rue Simon Roussel - Tél. : 01 60 22 07 26
- École du Pâtis :
35, rue de Condé - Tél. : 01 60 22 01 82

École privée :

- Institution Sainte Céline :
13, rue Regnard de l'Isle - Tél. : 01 60 23 58 48



TROIS COLLÈGES

Collèges publics :

- Collège La Plaine des Glacis :
19, avenue de Rebais - Tél. : 01 60 22 19 84
- Collège La Rochefoucauld :
59, rue du Guet - Tél. : 01 60 22 07 33

Collège privé :

- Institution Sainte Céline :
29, rue Pierre Marx - Tél. : 01 60 22 05 92

DEUX LYCÉES

Lycée public :

- Lycée Samuel-Beckett :
19, rue du Lion - Tél. : 01 60 24 20 00

Lycée privé :

- Institution Sainte Céline :
29, rue Pierre Marx - Tél. : 01 60 22 05 92



**COULOMMIERS
PAYS DE BRIE**
AGGLOMÉRATION

13, rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS
Tél. : 01 64 75 38 90
www.coulommierspaysdebrie.fr